

Official Colours

Colour is a key factor in ensuring rapid recognition of the logo. Like other elements of the design system, colour must be used consistently if it is to serve this purpose.

The CN corporate colour is red (Pantone 485). Whenever the application method or the medium itself permits it, the logo should appear red on white, or white on red. If red is not available, the logo may be black on white, or white on black. Contrast must always be sufficient.

Special situations may arise where the logo is used in a more commercial context and a background other than a solid colour is permitted. Any such departure from the corporate colours must, however, be justified, and will be decided upon case by case by Public Affairs.

Couleurs officielles

La couleur constitue une caractéristique importante du logo. Tout comme les autres éléments de conception du logo, la couleur utilisée doit toujours être la même pour que le message soit clairement transmis.

La couleur officielle du CN est le rouge (Pantone 485). Lorsque la méthode d'utilisation ou le véhicule de communication le permettent, le logo CN doit apparaître en rouge sur une surface blanche, ou en blanc sur une surface rouge. Si le rouge n'est pas disponible, le logo doit alors apparaître en noir sur une surface en blanc, ou en blanc sur une surface en noir. Il doit toujours y avoir un contraste suffisant.

Il peut arriver que le logo soit utilisé dans un contexte plus commercial et que l'arrière-plan ne soit pas d'une seule couleur. Dans les cas où l'on doit s'éloigner de la combinaison de couleurs approuvées par le CN, l'utilisation d'autres couleurs devra être justifiée et approuvée par les Affaires publiques.

● PANTONE 485

● M 100 %

● Y 100 %



● K 100 %



Prohibited Logo Treatments

The CN logo must never be distorted or misrepresented by elongating, condensing or otherwise taking liberties with its geometry. No decorative element should ever be added to it or allowed to appear behind or in front of it.

Following are some examples of prohibited logo treatments.

If you are unsure of the proper use of the CN logo, please contact Public Affairs, Montreal.

Interdits

On ne doit jamais déformer ni dénaturer le logo CN en l'allongeant, en le comprimant ou en en modifiant la géométrie de quelque façon que ce soit. Aucun élément décoratif ne doit être ajouté au logo ni lui servir d'arrière-plan.

Des exemples d'interdits figurent ci-dessous.

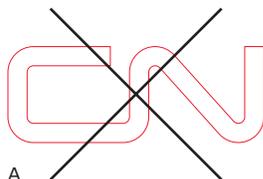
En cas de doute, communiquer avec les Affaires publiques, à Montréal.



**Never do this!
Interdits!**

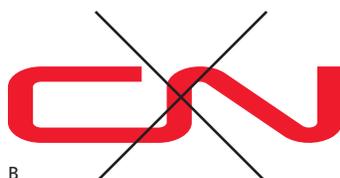
A —
Outline

A —
Modèle



B —
Elongation

B —
Allongement



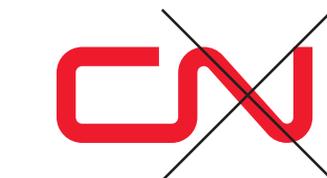
C —
Addition of a
graphic element

C —
Ajout d'un
élément graphique



D —
Departure from
official colors

D —
Écart par rapport aux
couleurs officielles



E & F —
Positioning against
background that
hampers visibility

E et F —
Arrière-plan qui nuit
à la visibilité

